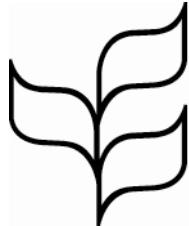




CBD

UNEP



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/9/INF/221
27 février 2008

ORIGINAL : FRANÇAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Neuvième réunion

Bonn, 19–30 mai 2008

Point 4.15 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DE L'ATELIER DE REFLEXION POUR L'IDENTIFICATION D'UNE STRATEGIE POUR LE PARTENARIAT DU CENTRE D'ÉCHANGE POUR LA PERIODE 2008-2012 (BRUXELLES, 2 ET 3 MAI 2007)

Note du Secrétaire exécutif

1. Le Secrétaire exécutif souhaite faire circuler le rapport de « l'Atelier de réflexion pour l'identification d'une stratégie pour le partenariat du centre d'échange pour la période 2008-2012 », tenu du 2 au 3 mai 2007 à l'Institut Royal Belge des Sciences Naturelles à Bruxelles, Belgique. Ce document est l'œuvre de ses auteurs et ne représente pas nécessairement les vues du secrétariat de la CDB. Il apporte une contribution substantielle au point 4.15 de l'ordre du jour sur la coopération scientifique et technique et le centre d'échange.

2. Ce document a été précédemment distribué sous forme d'un document d'information pour la réunion du Comité consultatif informel du centre d'échange tenue le 7 juillet 2007 à Paris, (UNEP/CBD/CHM/IAC/2007/1/INF/2). Il est distribué dans le format et la langue dans lesquelles il a été reçu par le secrétariat de convention.

*

UNEP/CBD/COP/9/1.



Par souci d'économie, le présent document fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Atelier de réflexion pour l'identification d'une stratégie pour le partenariat CHM pour la période 2008-2012

Bruxelles, 2 et 3 mai 2007

Rapport de l'atelier

Institut royal des Sciences naturelles de Belgique

Résumé exécutif

L'Atelier de réflexion pour l'identification d'une stratégie pour le partenariat CHM pour la période 2008-2012 s'est tenu les 2 et 3 mai 2007, à Bruxelles. L'objectif était d'échanger les expériences et d'explorer, sur une base participative, le futur du partenariat pour le CHM.

L'atelier a été organisé par le Point focal CHM de la Belgique et a rassemblé 10 pays africains, la Belgique et 3 organisations internationales.

La vision prospective du CHM en 2012 est la suivante :

- Le CHM évolue tant au niveau des méthodes que du contenu de ses actions.
- Au niveau de la gestion de l'information :
 - o L'évolution technologique, l'accroissement de la connectivité au web et l'émergence de thématiques importantes pour la société génèrent une demande d'informations beaucoup plus grande.
 - o Le CHM renforce son rôle central dans la collecte d'informations liées à la Convention.
 - o Le site web du CHM est l'outil principal pour diffuser l'information, mais celle-ci est également effectuée par des activités non liées au web.
- Au niveau du travail en réseaux et de la coopération scientifique et technique :
 - o Le CHM est un support essentiel pour une mise en œuvre renforcée de la CDB.
 - o Ses activités combinent l'utilisation du web avec d'autres moyens non liés au web.
 - o Le transfert de technologies par le CHM devient une réalité.
- De part ses multiples fonctions, le CHM joue un rôle important dans la sensibilisation de tous types de publics et se positionne de manière forte en support à la décision.

Des recommandations ont été émises pour améliorer l'efficacité et la visibilité du CHM :

- Elaborer une stratégie de mise en œuvre du CHM au niveau national ou élaborer un volet spécifique au CHM dans la stratégie nationale pour la biodiversité ;
- Elaborer une stratégie de communication vis-à-vis des décideurs politiques ;
- Augmenter la collaboration entre partenaires nationaux, par exemple en intégrant le CHM dans des réseaux existants ou en voie d'être formés ;
- Identifier les rôles et responsabilités de chacun des partenaires nationaux pour la récolte, la dissémination et l'utilisation de l'information à des fins de sensibilisation ;
- Renforcer l'aspect 'clearing-house' du CHM en encourageant les points focaux et autres partenaires nationaux à fournir des informations au CHM ;
- Intégrer le CHM dans les volets « diffusion » ou « communication » des projets touchant à la biodiversité, et ceci afin d'assurer que le CHM soit impliqué concrètement dans la dissémination des résultats de ces projets.

Elles ont été complétées par des recommandations spécifiques au partenariat pour le CHM:

- Développer des lignes directrices et des modules de formation pour aider les pays à installer et à développer leur CHM national ;
- Offrir des formations répondant précisément aux besoins des partenaires ;
- Aider les partenaires à évoluer avec les nouvelles technologies de l'information. Le European Community CHM Portal Toolkit est un outil qui peut être utilisé dans ce sens ;
- Renforcer le travail en réseaux entre les CHM nationaux, en stimulant la collaboration et en facilitant l'échange d'informations grâce aux outils modernes de communication ;
- Aider au renforcement des capacités des structures à travers le transfert des technologies ;
- Aider au développement de bases de données, en recensant les bases de données existantes et potentiellement utiles à tous les niveaux (international, national, local), en orientant les partenaires vers les bases de données correspondant le mieux à leurs besoins ou en en créant, le cas échéant, de nouvelles et en les intégrant dans le site web du CHM ;
- Aider à la mise en œuvre de la CDB à travers d'activités non liées au web.

1. Historique

Depuis 1999, le Point focal CHM de la Belgique participe au renforcement des capacités pour la mise en œuvre du CHM au niveau national. Suite à la demande de plusieurs pays, le Point focal a établi un programme de partenariat qui répond aux besoins des pays partenaires, tout en tenant en compte les capacités de l'équipe du CHM belge. Le premier site web CHM issu de cette collaboration fut celui de la République démocratique du Congo, en 2000.

En 2003, le CHM belge a conclu un accord-cadre avec la Coopération belge au développement (DGCD) pour la période 2003-2007. Le volet consacré au CHM comprend deux grands domaines d'activités : (1) développement et maintenance des sites web pour le CHM et (2) éducation et sensibilisation du public à travers les activités du CHM. Les activités sont résumées dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 1. Partenariats pour la gestion de sites web (depuis 1999).

Type de partenariats	Nombre d'événements	Nombre de participants	Nombre de pays
Formations CHM en Belgique	15	42	27
Formations CHM régionales et globales	5	80	27
Formations CHM au niveau national	2	16	2
Formations BCH en Belgique	5	15	15
Visites de suivi dans les pays	6	16	15
Hébergement officiel de sites web sur le serveur belge			18

Tableau 2. Partenariats pour l'éducation et la sensibilisation du public en 2005.

Pays	Institution responsable	Titre
Côte d'Ivoire	Centre national de floristique (Université de Cocody)	Sauvons la forêt tropicale : cas du Parc National de la Marahoué
Ghana	Ministry of Environment and Science of Ghana	Species extinction awareness creation
Madagascar	Office national pour l'Environnement (ONE)	Région Anosy, sud-est de Madagascar : promotion d'un outil pédagogique en matière d'éducation et de sensibilisation relatives à l'environnement et à la conservation de la biodiversité
République centrafricaine	Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches chargé de l'Environnement et Université de Bangui	Renforcement des capacités en matière d'informations sur la diversité biologique en République centrafricaine

Tableau 3. Partenariats pour l'éducation et la sensibilisation du public en 2006.

Pays	Institution responsable	Titre
Côte d'Ivoire	Centre national de floristique (Université de Cocody)	Sauvons le Parc National de la Marahoué, Phase II : Suivi et consolidation des acquis de la phase pilote
Gabon	Conseil National des Parcs Nationaux	Arrêtons le massacre : sensibilisation des braconniers du Parc National des Monts Birougou
Madagascar	Office national pour l'Environnement (ONE)	Prenons conscience de nos droits et responsabilités dans la gestion durable des espèces animales menacées d'extinction à Madagascar inscrites sur la liste rouge de l'UICN et régies par la CITES
Niger	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD)	Sensibilisation des femmes des zones périphériques du Parc du W au Niger sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité
South Asia Co-operative Environment Programme	SACEP, Ministry of Environment of Sri Lanka	Capacity building for the Clearing-House Mechanism of the Convention on Biological Diversity in South Asia, through informing the public and training post graduate students: A Case Study for Sri Lanka

2. Objectifs de l'atelier

Le partenariat a beaucoup évolué ces dernières années, suite aux nouveaux développements en informatique et aux demandes des pays partenaires. En 2008, l'accord-cadre entre l'IRScNB et la DGCD sera renouvelé. Il est crucial que les activités pour le CHM trouvent leur juste place dans le nouvel accord. Le partenariat futur doit non seulement se construire sur les bases existantes, mais également évoluer en fonction des besoins des pays et de la transformation des modes de circulation de l'information.

Afin d'établir la stratégie pour le CHM pour les cinq prochaines années, le CHM belge a organisé, les 2 et 3 mai 2007, un atelier de réflexion et de concertation avec ses partenaires. La participation des partenaires est une étape décisive, car elle renforce l'analyse et le réalisme des propositions qui seront effectuées auprès de la DGCD.

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants :

- Évaluation de sept ans de partenariat pour le CHM.
- Identification des difficultés liées à la création et au maintien des réseaux d'information pour la biodiversité
- Partage de '*success stories*'
- Identification des opportunités fournies par l'évolution de la CDB et des technologies.
- Identification des besoins et attentes des pays partenaires.
- Discussion de pistes pour le partenariat futur.

3. Participation

Les participants à l'atelier ont représenté 11 pays et trois organisations internationales. Les pays sont, par ordre alphabétique : Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Madagascar, Maroc, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo,

Rwanda. Les organisations internationales sont le Secrétariat de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Secrétariat du Global Information Facility (GBIF). La liste complète des participants figure à l'annexe 1 du présent rapport.

4. Déroulement de l'atelier

L'atelier s'est déroulé sur deux journées. Le programme détaillé est repris à l'annexe 2.

La première journée a permis de faire le point sur la situation actuelle. Elle a identifié les activités en cours, les réussites et les problèmes rencontrés par les CHM nationaux ainsi que l'évolution du CHM depuis le début du partenariat en 1999. Le Secrétariat de la CDB et le GBIF ont également présenté leurs activités.

La seconde journée a consisté en une exploration du futur. Elle a été conduite en trois temps :

- identification des facteurs de changement qui conduisent à l'évolution du CHM
- élaboration d'une vision pour le CHM à l'horizon 2010-2012
- identification des actions à développer pour atteindre la vision

Avant l'atelier, le CHM belge a envoyé un questionnaire à tous les participants. Ce questionnaire avait pour but de préparer l'atelier au niveau national, en abordant divers aspects liés à la situation actuelle (forces, difficultés, réalisations) et à l'évolution attendue pour le futur (opportunités offertes par les technologies et par la CDB).

Les résultats du questionnaire sont repris à l'annexe 3. Le but du présent rapport n'est pas de dupliquer l'analyse faite au niveau du questionnaire. Dès lors, il ne reprendra que les grandes lignes de cette analyse et les points qui n'avaient pas été abordés.

5. Partie I : Le point sur la situation actuelle

L'analyse de la situation actuelle se retrouve à l'annexe 3.

Les discussions lors de l'atelier confirment les résultats du questionnaire. Les pays partenaires représentés à l'atelier ont un Point focal CHM opérationnel, relativement stable et généralement constitué de quelques personnes ressources. Un pays, le Rwanda, a vécu des changements institutionnels récents puisque de nouveaux Points focaux CDB et CHM sont en place depuis moins de 6 mois.

Les quelques personnes qui constituent ce que l'on peut appeler « l'équipe de base » pour le CHM sont motivées et disposent d'une expertise suffisante pour entreprendre les activités. Cependant, rares sont les pays qui peuvent bénéficier d'au moins un « équivalent temps plein » pour le CHM. Dans la grande majorité des cas, les personnes ressources sont affectées également à d'autres projets, ce qui réduit leur disponibilité. Il est parfois difficile de convaincre les pouvoirs institutionnels de consacrer plus de temps au CHM. Dès que l'on sort de l'équipe de base, la stabilité et la motivation des personnes ressources est plus laborieuse à entretenir.

Un obstacle souvent mentionné est la difficulté de maintenir des réseaux de collaborateurs au niveau national. Beaucoup de partenaires nationaux ne sont pas assez sensibilisés à l'importance du CHM. Lorsque la compréhension existe, il reste de nombreux obstacles techniques et humains. L'équipement informatique, la connexion à Internet et la formation du personnel font souvent défaut, particulièrement au niveau des instances décentralisées et des institutions collaboratrices. L'accès au web et la mise à jour des informations sur le site du CHM sont dans ce cas très difficiles.

Parmi les « success stories », les expériences du Burkina Faso et du Maroc ont particulièrement été appréciées. Au Burkina Faso, le réseau CHM fait partie intégrante du réseau national pour les informations environnementales. La « sous composante » CHM assure la fourniture des données sur la biodiversité (cf. <http://www.spconedd.bf/>). Au Maroc, la désignation de « chefs de file » pour différentes thématiques abordées par le CHM a permis une appropriation du processus par l'ensemble des acteurs nationaux. Un véritable processus participatif a pu être mis en place, où chacun contribue dans son domaine d'expertise.

La gestion du site web est une des activités de base du Point focal CHM, mais celui-ci entreprend aussi souvent d'autres actions non liées au web. Ces dernières dépendent du contexte national. L'éducation et de la sensibilisation du public sont mentionnées par la plupart des participants à l'atelier.

Le Secrétariat de la CDB a rappelé que le concept du CHM a évolué depuis le début de la Convention. Avec le temps, le CHM s'est tourné de plus en plus vers la dissémination d'information et s'est éloigné du concept initial de 'clearing-house', où le plus grand nombre peut non seulement bénéficier d'information mais peut surtout en fournir. Les récentes avancées technologiques du type 'web 2.0' favorisant la collaboration entre internautes sont une opportunité pour renforcer le CHM dans ce sens. Le CHM pourra ainsi être le moteur d'une mise en œuvre plus efficace et renforcée de la Convention et de la Cible 2010. Une telle évolution contribuera notamment au renfort nécessaire de la coopération, tant entre le Secrétariat et les Parties, qu'entre Parties (coopération Nord-Sud et Sud-Sud).

Le GBIF a effectué un exposé sur ses missions, objectifs, activités actuelles et ses collaborations. Les pays africains membres du GBIF sont : Guinée équatoriale, Afrique du Sud et Tanzanie (membres votants) et Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Guinée, Ghana, Madagascar et Maroc (membres associés). La Belgique est membre votant du GBIF.

Le GBIF effectue des activités de renforcement des capacités depuis 3 ans. Ces activités se divisent en trois grands axes : les formations, le 'mentoring' et le renforcement institutionnel. Une quinzaine d'ateliers a été organisée, dans les domaines de la bioinformatique, la georéférenciation, la modélisation des données, le contrôle de la qualité des données, les protocoles IT, etc.

En ce qui concerne le rôle potentiel du partenariat belge, de nombreuses pistes ont été suggérées. Voici quelques unes des propositions :

- continuer les formations et le support technique ;
- offrir un appui personnalisé aux CHM africains, en fonction de leurs besoins spécifiques ;
- préparer, en collaboration avec le Secrétariat, des lignes directrices et des modules de formations appropriés ;

- dynamiser le réseau CHM au niveau (sous-)régional et aider à mettre en place la coopération Sud-Sud ;
- participer au développement physique et conceptuel du portail www.chm-cbd.net, qui servira de porte d'entrée pour les sites web des CHM nationaux, et ceci dans le but de renforcer le réseau des CHM ;
- contribuer au rapatriement des données ;
- aider au rapatriement des sites web vers les pays lorsque les conditions techniques locales le permettent ;
- offrir des possibilités de financement de microprojets sur la collecte et le rassemblement des données ou sur la sensibilisation et l'éducation ;
- développer des synergies avec le SCBD et GBIF au niveau des mécanismes et outils d'échange d'information ;
- développer un plan de formation en collaboration avec GBIF et identifier les complémentarités ;
- contribuer aux campagnes thématiques de GBIF.

6. Partie II : Exploration du futur

Quelques questions liées à l'exploration du futur ont été posées dans le questionnaire. Le résultat est présenté à l'annexe 3.

Des discussions sur l'exploration du futur ont été menées lors de la seconde journée. La méthode employée pour cadrer ces discussions est une version très élémentaire de la méthode « backcasting », utilisée pour les exercices de prospective et de construction de scénarios. Cette méthode part de la définition d'un « état du monde » souhaité à long terme. A partir de cet état souhaité, elle consiste à définir des actions à mener pour atteindre progressivement cet état. Cette méthode permet d'envisager des visions de l'avenir porteuses de changements importants non seulement par rapport à la situation actuelle mais aussi par rapport aux tendances actuelles.

L'exercice a été conduit en 3 temps :

1. La première tâche a été d'identifier les facteurs de changement et les principaux enjeux qui peuvent mener à une évolution du CHM.
2. Sur base de ces constats, la seconde tâche a consisté à élaborer une vision pour le CHM à l'horizon 2010-2012.
3. Enfin, la troisième tâche a été d'identifier les actions à développer pour atteindre cette vision.

Deux groupes de 6 à 8 participants ont été constitués afin d'avoir de pouvoir mener des discussions actives sur deux aspects complémentaires. Dans chaque groupe, un modérateur a animé les discussions et un rapporteur a pris note des contributions de chacun.

Le groupe I s'est focalisé sur l'évolution de la société et des technologies : comment la société africaine va-t-elle réagir vis-à-vis des nouvelles technologies, en quoi la société va changer ou ne pas changer ? Le contexte est celui du web 2.0 où émergent en permanence des services de plus en plus avancés d'échange d'informations via Internet (cf. applications de bureau, services multimédia, cartographie, blogues, etc.). Comment le CHM devra-t-il s'adapter ? Et quel sera le rôle des Points focaux pour réussir cette adaptation ?

Le groupe II s'est intéressé à la Convention et aux sujets qui y sont abordés : quels sont les thèmes qui seront abordés prioritairement dans 5 ans ? Dans quelle direction la Convention va-t-elle évoluer, et comment le CHM sera-t-il lié à cette évolution ? Est-ce que les Points focaux peuvent jouer un rôle moteur pour cette évolution ? Et si oui, comment ?

Les résultats des discussions sont synthétisés dans les tableaux ci-après.

Tableau 4. Les facteurs de changement.

Groupe I : la société et les technologies	Groupe II : la Convention
1. Facteurs économiques et politiques La société de l'information en Afrique se développera et suivra l'évolution au niveau international. Ce développement sera cependant fonction de la volonté politique. Certains pays ont déjà bien amorcé le processus.	1. Le poids des trois objectifs de la Convention Les 3 objectifs de la Convention garderont chacun toute leur importance, mais les Parties accorderont un intérêt accru aux 2 ^{ème} et 3 ^{ème} objectifs. La question de l'accès et du partage aux avantages sera particulièrement important pour les pays riches en biodiversité.
2. Equipment informatique et connectivité Les équipements informatiques seront de plus en plus abordables et diversifiés, notamment le domaine des dispositifs portables qui combineront le multimédia et les services de communication. L'accès à Internet risque de rester élitiste, mais le nombre de cybercafés sera plus grand. L'accès à Internet dans les villes sera relativement bon.	2. L'évolution des thèmes Les décideurs politiques attacheront plus d'importance aux sujets suivants: connaissances traditionnelles, transfert des technologies, dégradation des terres et restauration des milieux dégradés, utilisation durable, changements climatiques, connaissances taxonomiques, indicateurs et surveillance de la biodiversité, études d'impact environnemental et social, rapatriement de l'information.
3. Services disponibles sur Internet Le nombre de services en ligne continuera d'augmenter. Comme par exemple, l'e-mail, le stockage de données en ligne, les outils multimédia, la téléphonie et vidéoconférence par Internet. Le web sera plus que jamais un immense espace de collaboration.	3. La biodiversité comme enjeu mondial Les pays africains adopteront une attitude commune et forte sur l'importance de la biodiversité pour l'environnement global. Les « tropiques » sont le poumon de la planète et leur biodiversité est un patrimoine mondial à préserver. L'échiquier politique international devra tenir compte par cette reconnaissance.
4. Gestion de l'information L'information sur Internet sera de plus en plus exhaustive, et sera disponible gratuitement ou à un prix modique. Elle servira de support à l'éducation. Le défi est de filtrer ce volume d'information et de trier ce qui est correct ou non. La conception des sites web ne sera plus un défi technique. La contribution au niveau du contenu sera plus facile. Les pages seront plus attrayantes. Beaucoup de logiciels 'open source' seront disponibles.	

Tableau 5. Que pourrait être le CHM en 2012 ?

Groupe I : la société et les technologies	Groupe II : la Convention
<p>1. Le (site web du) CHM sera opérationnel, sera connu et sera accessible à tous</p> <p>L'accès aux ordinateurs, à Internet et aux autres technologies permettra au CHM d'être opérationnel. Les informations seront accessibles et exploitables. Par ailleurs, les acteurs nationaux seront sensibilisés sur le rôle du CHM.</p>	<p>1. Le CHM sera un outil pour la mise en œuvre renforcée de la Convention</p> <p>Le CHM ne sera pas uniquement un système de diffusion de l'information. Il servira de facilitateur, voire de catalyseur dans certains cas, pour élaborer des actions concrètes. Il rendra les informations qui en découlent accessibles dans le monde entier</p>
<p>2. Le (site web du) CHM sera un outil de référence, qui fournira des informations fiables et de qualité</p> <p>Il sera non seulement un système d'informations scientifiques et techniques, mais également une vitrine nationale qui permettra la sensibilisation du public et la vulgarisation des savoirs traditionnels. L'accès à l'information se fera à tous niveaux (technique, politique, etc.). Le CHM incitera les politiques à changer leur vision et servira d'outil d'aide à la décision.</p>	<p>2. Le CHM sera un outil de communication, d'éducation et de sensibilisation (cf. programme CEPA)</p> <p>Le CHM atteindra une grande variété de public cibles et d'acteurs. Il ira au-delà du web. Il ne sera pas qu'une boîte aux lettres.</p>
<p>3. Le (site web du) CHM utilisera les nouvelles technologies de l'information</p> <p>Le CHM sera plus vivant et interactif, grâce à l'utilisation de bases de données, de cartes, et d'échanges automatisés par mécanismes d'interopérabilité. Les points focaux et autres partenaires collaboreront activement aux informations du réseau. De nombreuses solutions informatiques seront basées sur des logiciels libres et des services en ligne.</p>	<p>3. Le CHM sera un outil d'aide à la décision</p> <p>Grâce à sa reconnaissance accrue comme outil d'échange, de partage et de sensibilisation, le CHM contribuera à la détermination de thèmes d'intervention prioritaires au niveau national. Il deviendra un outil d'aide à la décision.</p>
<p>4. Les réseaux humains seront organisés, bien gérés et dynamiques</p>	<p>4. Certains thèmes seront traités prioritairement</p> <p>La connaissance de la biodiversité, le transfert des technologies, l'accès aux ressources et le partage des avantages, l'utilisation durable, la conservation</p>

/...

Tableau 6. Les actions et les moyens à développer.

Groupe I : la société et les technologies	Groupe II : la Convention
<p>1. Sensibilisation des décideurs politiques sur le rôle et l'importance du CHM</p> <p>La première étape est la mise en place d'un programme de sensibilisation et de lobbying auprès des décideurs sur le CHM pour obtenir l'adhésion politique. Il s'agit de montrer le bénéfice du CHM pour tous les partenaires.</p>	<p>1. Organiser les réseaux nationaux</p> <p>Cf. point 2 du groupe I. Le réseau national structuré peut éventuellement être divisé en sous-réseaux thématiques.</p>
<p>2. Création d'un réseau national structuré</p> <p>Il faut identifier les sources d'information au niveau national et les grandes initiatives pour la biodiversité dans le pays. La création du réseau va en découler. Nomination du (des) point focal (points focaux). Etablissement de l'acte constitutif. Description des termes de référence, du rôle des personnes et des institutions. Etablissement du comité de pilotage.</p>	<p>2. Rassembler les informations</p> <p>Le rassemblement des informations est nécessaire avant la sensibilisation ou l'aide à la décision. Les études de cas sont des informations très utiles pour illustrer l'une ou l'autre problématique. Elles peuvent être originaires d'autres pays, lorsque l'information n'existe pas nationalement ou lorsque l'on veut comparer les réussites ou difficultés nationales avec ses voisins.</p>
<p>3. Définition de la vision stratégique du CHM</p> <p>Une des premières tâches du réseau constitué est d'établir une stratégie nationale spécifique au CHM. Quel rôle pour le CHM ? Quelles tâches à effectuer ? Quelles informations à transmettre ? Quels résultats à atteindre ? Quels bénéfices pour tous ?</p>	<p>3. Diffuser et partager l'information</p> <p>Les informations rassemblées doivent être rendues disponibles pour tous, via le web ou d'autres moyens (ex. articles scientifiques ou de vulgarisation)</p>
<p>4. Formation des partenaires du CHM</p> <p>Chaque partenaire doit être formé pour savoir comment collaborer efficacement au réseau.</p>	<p>4. Utiliser les informations pour sensibiliser et faire passer des messages forts</p> <p>La sensibilisation peut se faire à divers niveaux (scientifiques, décideurs politiques, société civile, etc.).</p>
<p>5. Développement du site web</p> <p>Cette phase concerne la conception du site, l'identification des technologies à utiliser, le développement technique proprement dit et la mise en ligne.</p>	<p>5. Susciter et aider à l'élaboration d'outils et de mesures là où ils manquent</p> <p>Par exemple, lorsqu'il existe un vide juridique au niveau du partage des bénéfices, le CHM peut utiliser ses réseaux d'experts pour identifier les acteurs qui peuvent contribuer à l'amélioration des textes réglementaires. Le CHM peut également contribuer à lancer des débats sur des questions et problématiques émergentes.</p>
<p>6. Lancement du site web au niveau national</p> <p>Une fois le site mis en ligne, il faut le faire connaître au niveau national et sensibiliser les décideurs et les autres acteurs quant à la présence d'informations pertinentes, fiables et mises à jour.</p>	<p>6. Aider à trouver et à mobiliser des ressources</p> <p>Ces ressources peuvent être financières (projets, micro financements), humaines (personnes ressources), technologiques (matériel, logiciels, etc.), éducatives (formations et renforcement des capacités) ou stratégiques (identification des priorités d'action)</p>
<p>7. Maintenance et mise à jour du site web</p> <p>Il faut assurer la durabilité du projet. Il faut adapter en permanence les équipements et logiciels. Les partenaires doivent recevoir des formations avancées et des mises à niveau. Des outils d'échange information et des applications modernes viendront progressivement renforcer le site national.</p>	<p>7. Aider à la prise de décision et à l'évaluation de l'efficacité des politiques</p> <p>Le CHM peut jouer un rôle dans l'identification d'indicateurs appropriés et dans le rassemblement des informations pertinentes.</p>

Tableau 7. Groupe II (la Convention) : quelques exemples d'activités nationales liées à la Convention pour lesquelles le CHM peut apporter un appui (pour rappel, les trois missions du CHM sont : gestion de l'information, création et maintien de réseaux et facilitation de la coopération scientifique et technique).

Ce tableau reprend des exemples identifiés lors de l'atelier et ne prétend pas être exhaustif.

	Partage des avantages	Utilisation durable	Conservation	Connaissance de la biodiversité	Transfert des technologies
1. Organisation du réseau	Etablissement d'un groupe d'experts				
2. Collecte et rassemblement des informations	Compilation d'informations, sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles	Compilation d'études de cas sur l'utilisation durable de la biodiversité (au niveau national, régional et international)		Compilation des données taxonomiques (élaboration de bases de données ou de monographies) Rapatriement des données sur la biodiversité	
3. Diffusion de l'information	Présentation de la problématique du partage des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques	Adaptation des études de cas et des ressources documentaires rassemblées au contexte national	Information des décideurs politiques sur l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, et sur mesures d'adaptations possibles		Edition et dissémination d'un bulletin scientifique au niveau national
4. Utilisation de l'information pour faire passer un message (sensibilisation)	Campagne de sensibilisation auprès des parlementaires Organisation d'un débat national sur l'article 8j	Utiliser les journaux, mettre les informations on-line, utiliser la radio pour présenter les études de cas			
5. Aide à l'élaboration d'outils et mesures	Identification des lacunes dans les instruments juridiques existants et élaboration d'instruments appropriés	Etablissement de plans de gestion des ressources naturelles (ex. gestion de la faune, gestion des forêts, etc.)	Identification des zones vulnérables et facilitation de leur mise sous statut de protection	Intégrer la biodiversité dans les études d'impact environnemental et social	
6. Mobilisation des ressources			Identification des sources de financement disponibles et aide à la rédaction de projets	Identification des besoins en taxonomie et contribution à mise sur pied de formations	
7. Aide à la prise de décisions et à l'évaluation	Recherche d'indicateurs appropriés et, si besoin, aide à leur adaptation au contexte national				

/...

7. Résultats de l'exploration du futur

Le travail d'exploration du futur des deux groupes est très complémentaire et mène à quelques grandes conclusions. C'est l'occasion de rappeler le caractère visionnaire de l'atelier. Il ne s'agit donc pas d'énumérer des vérités ni des obligations, mais d'imaginer une situation idéale.

Le CHM va probablement évoluer sensiblement dans les années à venir, tant au niveau des méthodes que du contenu de ses actions.

L'évolution technologique et l'accroissement de la connectivité au web, couplés à l'émergence de thèmes cruciaux pour la société africaine (partage des avantages, connaissances traditionnelles, inventaire de la biodiversité, conservation, utilisation durable, transfert des technologies, etc.), vont générer une demande d'informations beaucoup plus grande de la part de tous les niveaux de la société. Le CHM devra être prêt à répondre à ces demandes, en fournissant des informations complètes et fiables.

Le transfert de technologies par le CHM n'est pour l'instant pas un des points forts de ce dernier, mais le thème prendra plus d'ampleur dans le futur. Technologies « dures » (techniques, procédés, etc.) et « douces » (connaissances et expertise) seront mieux mises en valeur par le CHM, notamment via le web et en tenant compte des propriétés intellectuelles des fournisseurs.

Cependant, le CHM ne va pas se contenter d'être un outil de collecte et de dissémination d'information. Il utilisera cette information judicieusement pour jouer un rôle accru dans la sensibilisation de tous types de publics. Il renforcera également ses composantes « réseaux » et « coopération » et se positionnera dès lors de manière de plus en plus forte en support à la décision. Les informations fournies par le CHM serviront pour établir des stratégies, des plans d'action et pour le suivi de leur mise en œuvre.

Pour arriver à ces résultats, la reconnaissance du CHM au niveau national devra être renforcée. Il faudra que le CHM puisse réellement être approprié par l'ensemble des acteurs de la biodiversité. Le CHM doit devenir un réel mécanisme de support pour la mise en œuvre de la Convention : un outil d'informations, de mise en réseau et de coopération au service de la cible 2010, des programmes thématiques et des questions intersectorielles. L'organisation et la structuration des réseaux est donc une étape cruciale, qui doit dépasser le cadre théorique et se concrétiser au quotidien. Enfin, il faudra que les pouvoirs institutionnels décident d'octroyer des moyens humains, techniques et financiers suffisants pour que le CHM soit capable de jouer son rôle de manière optimale.

Le CHM fonctionnera toujours via son site web, qui restera l'outil principal pour atteindre un public nombreux à un coût restreint, mais d'autres activités se grefferont autour de celui-ci. Le CHM combinera dès lors tous les moyens possibles pour rassembler les informations, les diffuser, faire passer des messages importants et, espérons-le, mobiliser différents publics autour de thèmes à débattre ou d'actions à entamer.

8. Analyse et leçons apprises

Le but de l'exercice était d'échanger les expériences et d'explorer, sur une base participative, le futur du CHM. La vision devait répondre aux défis auxquels les pays en développement, et en particulier les pays africains sont confrontés, et permettre d'identifier comment les pays et leurs partenaires internationaux pourraient y remédier.

La construction a été faite en trois étapes. La première étape est partie de l'analyse de la situation actuelle. Les participants ont identifié des facteurs qui sont susceptibles d'influencer l'évolution du CHM. L'étape suivante a consisté à imaginer à quoi pourrait correspondre le CHM en 2012. La troisième étape a terminé par une réflexion sur des actions pour atteindre cette vision du CHM.

Cet atelier peut être considéré à la fois comme une innovation et comme une réussite en matière de réflexion sur l'avenir du CHM. Il s'agit à bien des égards d'une « première », tant au niveau de l'organisation du travail que de la manière d'y aborder le contenu.

Le premier motif de cette réussite est le fait que l'exercice a rencontré un intérêt soutenu de la part des participants. Ils ont joué le jeu visionnaire à fond, endossant tantôt le rôle d'expert, tantôt celui de simple citoyen intéressé par l'acquisition des connaissances.

La seconde raison du succès de cet atelier est le niveau de préparation. Les participants ont soigneusement préparé l'atelier au niveau national. Le questionnaire a permis d'aborder rapidement les questions à débattre. La structuration de la seconde journée, sur l'exploration du futur, en trois étapes bien délimitées a permis d'avoir un processus participatif optimal ainsi que des échanges d'idées extrêmement riches. L'utilisation de la méthode du « backcasting », même simplifiée, n'était pas gagnée d'avance, mais elle a généré une logique constructive dans l'évolution des discussions.

Enfin, une troisième raison est la participation de représentants d'organisations internationales, le Secrétariat de la Convention et le GBIF, et d'une organisation régionale, la COMIFAC. Cette participation était essentielle pour assurer le croisement des expériences au niveau national avec celles des échelons régional et international. Cette participation a permis de dégager de nombreuses pistes pour des synergies et des collaborations.

9. Conclusion et recommandations

Grâce aux résultats de cet atelier, le CHM belge va pouvoir élaborer une stratégie de partenariat qui se sera construite sur une approche participative et sur une vision plus claire de l'avenir du CHM. Il ressort déjà que l'offre de partenariat devra être variée, flexible et devra s'adapter au mieux aux besoins du partenaire. Les formations web et l'hébergement des sites resteront des piliers solides du partenariat, mais devront être complétés par d'autres types d'activités.

Ces activités de partenariat seront utiles et durables seulement s'il y a une réelle coopération et collaboration entre les différents acteurs et une vision à long terme au niveau national. Afin de créer des conditions favorables à une telle approche, les participants à l'atelier émettent les recommandations suivantes :

1. Pour améliorer l'efficacité et la visibilité du CHM :

- Elaborer une stratégie de mise en œuvre du CHM au niveau national ou élaborer un volet spécifique au CHM dans la stratégie nationale pour la biodiversité;
- Elaborer une stratégie de communication vis-à-vis des décideurs politiques ;
- Augmenter la collaboration entre partenaires nationaux, par exemple en intégrant le CHM dans des réseaux existants ou en voie d'être formés ;
- Identifier les rôles et responsabilités de chacun des partenaires nationaux pour la récolte, la dissémination et l'utilisation de l'information à des fins de sensibilisation ;
- Renforcer l'aspect 'clearing-house' du CHM en encourageant les points focaux et autres partenaires nationaux de fournir des informations au CHM ;
- Intégrer le CHM dans les volets « diffusion » ou « communication » des projets touchant à la biodiversité, et ceci afin d'assurer que le CHM soit impliqué concrètement dans la dissémination des résultats de ces projets.

2. Pour le partenariat relatif au CHM :

- Développer des lignes directrices et modules de formation pour aider les pays à installer et à développer leur CHM national ;
- Offrir des formations répondant précisément aux besoins des partenaires (ceux-ci pourront choisir les modules sur lesquels ils souhaitent travailler) ;
- Aider les partenaires à évoluer avec les nouvelles technologies de l'information. Le EC CHM Portal Toolkit est un outil qui peut être utilisé dans ce sens ;
- Renforcer le travail en réseaux entre les CHM nationaux, en stimulant la collaboration et en facilitant l'échange d'informations grâce aux outils modernes de communication ;
- Aider au renforcement des capacités des structures à travers le transfert des technologies ;
- Aider au développement de bases de données, en recensant les bases de données existantes et potentiellement utiles à tous les niveaux (international, national, local), en orientant les partenaires vers les bases de données correspondant le mieux à leurs besoins ou en en créant, le cas échéant, de nouvelles et en les intégrant dans le site web du CHM ;
- Aider à la mise en œuvre de la CDB à travers d'activités non liées au web.

Ce n'est pas l'objectif ici de préciser qui est responsable de ces activités de partenariat. Chaque pays et chaque organisation internationale régionale étudiera le type de partenariat qui lui convient le mieux.

Annexe 1. Liste des participants

A. Pays partenaires

Bénin

Mme Rihanath ICHOLA
 Direction de l'Environnement
 Ministère de l'Environnement
 01 BP-3621 Cotonou
 Bénin
 Fax : +229 31 50 81
 E-mail : icholarihane@yahoo.fr

Burundi

M. Benoît NZIGIDAHERA
 Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN)
 B.P. 56 GITEGA
 2757 Bujumbura
 Burundi
 Fax : +257 40 30 32
 E-mail : nzigidaherabenoit@yahoo.fr

Madagascar

Mme Voahangy RAHARIMALALA
 Office National pour l'Environnement
 Avenue Rainilaiarivony, Antananarenina
 BP 822, Antananarivo, Madagascar
 Fax : +261 20 22 306 93
 E-mail : voahangy@pnae.mg

Niger

Mme Manou AI
 Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)
 B.P. 10193 Niamey
 Niger
 Fax: +227 722 981
 E-mail : akassomou@yahoo.fr

République démocratique du Congo

M. Guy Geraldo MBOMA ANKANI
 Direction du Développement durable
 Ministère de l'Environnement
 B.P. 16.137
 35 rue Pumbo
 Commune de la Gombe
 Kinshasa
 République démocratique du Congo
 Fax : +243 8843 675
 E-mail : guygeraldmboma@yahoo.fr

Burkina Faso

M. Louis TRAORÉ
 SP-CONEEDD
 Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
 01 BP 6486 Ouagadougou 01
 Burkina Faso
 Fax: +226 50 31 64 91, +226 50 32 40 94
 E-mail : lbtraore@gmail.com

Côte d'Ivoire

M. Armand KOUDIANE
 Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts
 Abidjan
 Côte d'Ivoire
 Fax : +225 20 21 04 95
 E-mail : koidiane@yahoo.fr

Maroc

M. Mostafa MADBOUHI
 Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Eau
 36 av. al Abtal-Agdal
 B.P. 8970, Rabat
 Royaume du Maroc
 Fax : +212 37 76 10 50
 E-mail : mostamad@yahoo.fr

République centrafricaine

M. Bob Félicien KONZI SARAMBO
 Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches
 Avenue Ambassadeur R. Guérillot
 BP 830 Bangui
 République centrafricaine
 Fax : +236 61 78 90
 E-mail : bkonzi@hotmail.com

Rwanda

Mme Aimée MPAMBARA
 Environmental Officer
 Rwanda Environment Management Authority (REMA)
 P.O. Box 7436, Kigali
 Rwanda
 E-mail : ampambara@yahoo.fr

B. Organisations internationales et régionales

Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)

M. Jonas NAGAHUEDI
Secrétaire exécutif
COMIFAC
B.P.: 20818 Yaoundé - Cameroun
Fax: +237-221 3512
E-mail : jonasnaga@yahoo.ca, comifac2005@yahoo.fr

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB)

M. Olivier DE MUNCK
World Trade Centre,
393 St. Jacques Street, Suite 800
Montréal, Québec, Canada H2Y 1N9
Fax : +1 514 288 6588
E-mail : olivier.demunck@cbd.int

Secrétariat du Global Information Facility (GBIF)

Mme Beatriz TORRES
Universitetsparken 15
2100 Copenhagen
Denmark
E-mail : btorres@gbif.org

C. Belgique

M. Jackie VAN GOETHEM
CBD, CHM, SBSTTA & GTI NFP
Institut royal des Sciences naturelles de Belgique
Rue Vautier 29
B-1000 Brussels
Fax: +32 2 627 41 41
E-mail: [jackette.vangoethem@naturalsciences.be](mailto:jackie.vangoethem@naturalsciences.be)

M. Arnaud RÉVEILLON
Institut royal des Sciences naturelles de Belgique
Rue Vautier 29
B-1000 Brussels
Fax: 32 2 627 4141
E-mail : arnaud.reveillon@naturalsciences.be

Mme Anne FRANKLIN
Institut royal des Sciences naturelles de Belgique
Rue Vautier 29
B-1000 Brussels
Fax: 32 2 627 4141
E-mail : anne.franklin@naturalsciences.be

M. Han DE KOEIJER
Institut royal des Sciences naturelles de Belgique
Rue Vautier 29
B-1000 Brussels
Fax: 32 2 627 4141
E-mail : han.dekoeijer@naturalsciences.be

Annexe 2. Programme de l'atelier

Mercredi 2 mai 2007	
09.00 – 09.30	Accueil des participants
09.30 – 09.45	Bienvenue par J. Van Goethem, Point focal CHM de la Belgique
09.45 – 10.00	Introduction à l'atelier et informations pratiques
10.00 – 11.00	Tour de table : développements récents des CHMs au niveau national
11.00 – 11.15	Pause café
11.15 – 12.00	Tour de table : suite
12.00 – 13.00	Discussion : évaluation des forces et faiblesses des CHMs au niveau national
13.00 – 14.00	Pause midi
14.00 – 14.30	Olivier de Munck (SCBD) : Évolution du Centre d'Échange (CHM) et vision pour son renforcement dans le contexte de la cible 2010
14.30 – 15.00	Beatriz Torres (GBIF) : Contribution du GBIF au renforcement des capacités et utilisation des données pour la prise de décisions
15.00 – 15.30	Han de Koeijer : Développements récents du PTK et du réseau européen
15.30 – 15.45	Pause café
15.45 – 17.15	Discussion : Quelles sont les difficultés liées à la création et au maintien des réseaux humains pour le CHM?
17.15 – 17.30	Conclusions et clôture de la première journée
Jeudi 3 mai 2007	
09.00 – 09.15	Présentation de la seconde journée
09.15 – 10.30	Identification des facteurs de changement qui génèrent et nécessitent une évolution du CHM. Groupe 1 : facteurs liés à l'évolution de la société et des technologies. Groupe 2 : facteurs liés à l'évolution de la Convention
10.30 – 10.45	Pause café
10.45 – 11.00	Facteurs de changement : présentation des résultats des deux groupes
11.00 – 12.30	Vision prospective. Que sera le CHM en 2012 ? Groupe 1 : les savoir-faire et les technologies mis en oeuvre. Groupe 2 : les thèmes abordés par le CHM
12.30 – 14.00	Pause midi
14.00 – 14.15	Vision 2012 : présentation des résultats des deux groupes
14.15 – 15.30	Les actions et moyens à développer pour atteindre la vision 2012. Groupe 1 : les savoir-faire et les technologies. Groupe 2 : les thèmes abordés
15.30 – 15.45	Pause café
15.45 – 16.00	Actions : présentation des résultats des deux groupes
16.00 – 17.00	Discussion générale sur les résultats et conclusion de l'atelier

/...

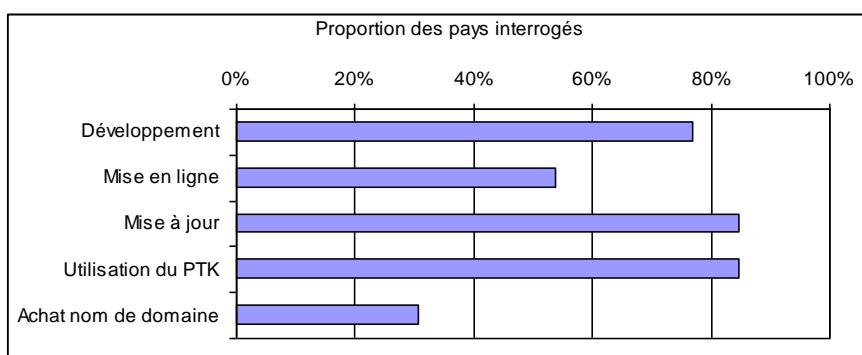
Annexe 3. Résultats du questionnaire

Au total, 13 pays, 1 organisation régionale et 35 personnes ont participé à cette enquête. Parmi les 13 pays, 10 sont africains (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Madagascar, Maroc, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda) et 3 sont européens (Allemagne, Belgique et Pays-Bas). L'organisation régionale est la COMIFAC.

I. Le point sur la situation actuelle

1. Quelles sont activités web qui ont été entreprises depuis 2005 ?

Plus de la moitié des répondants ont développé ou mis à jour leur site web depuis 2005. Près de 80% des pays utilisent le EC CHM Portal Toolkit (PTK) comme outil de gestion. Ceci est assez logique, puisque le PTK a été largement adopté au niveau européen et dans le cadre du partenariat avec la Belgique. Peu de pays ont acheté récemment un nom de domaine spécifique.



2. Quelles sont les activités non liées au web entreprises depuis 2005 ?

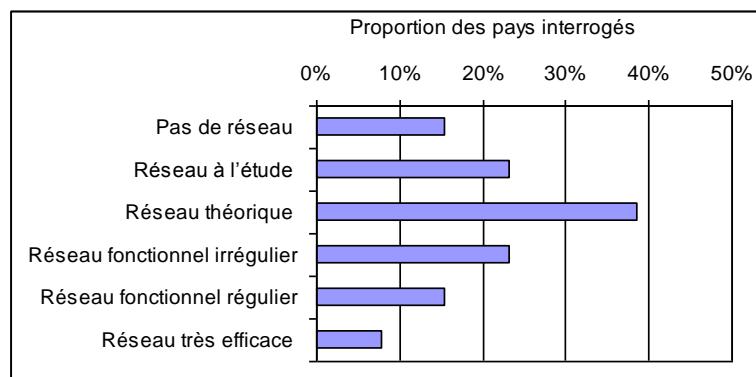
Seuls trois répondants sur 14 n'ont pas effectué d'activités non liées au web. Dans ces cas, soit le web est considéré comme l'outil essentiel du CHM, soit les activités du Point focal CHM sont occupées à être réorganisées. Lorsque des activités ont été entreprises, celles-ci ont été très diversifiées. Elles peuvent cependant être regroupées en trois grandes catégories :

- les réseaux : renforcement et amélioration des réseaux de collaborateurs nationaux pour la surveillance de l'environnement et/ou la conservation de la biodiversité,
- la formation : amélioration des connaissances des équipes en place autour du Point focal CHM ou des connaissances des collaborateurs nationaux,
- la sensibilisation : développement d'une vaste gamme d'activités pour de très nombreux publics cibles différents.

Quelques exemples		
Réseaux	Formation	Sensibilisation
Discussions thématiques au niveau des réseaux nationaux (ex. transfert des technologies, connaissances traditionnelles, avenir du CHM)	Evaluation des besoins en formation (surveillance de la biodiversité, conservation, connaissances traditionnelles, etc.)	Elaboration de brochures et affiches (ex. espèces endémiques, espèces menacées)
Mise en place de relais locaux, régionaux ou thématiques au sein du pays (souvent auprès des instances décentralisées)	Formation des collaborateurs du Point focal (équipe, appelés civiques, autres collaborateurs) à l'utilisation du PTK	Activités autour de la journée internationale de la biodiversité (22 mai) ou une autre journée nationale importante
Réorganisation des réseaux nationaux pour le CHM	Formations sous-régionales pour le CHM (utilisation du PTK ou autres)	Réunions d'information et sensibilisation sur le CHM
Développement d'une stratégie nationale pour le CHM et le transfert des technologies	Formation à l'importance de la taxonomie	Organisation d'émissions radio sur la biodiversité et le CHM
Réunion des points focaux à l'échelle sous-régionale		Sensibilisation sur l'importance des connaissances traditionnelles
		Sensibilisation à l'éco citoyenneté
		Signature d'une charte devant les autorités ministérielles
		Sensibilisation du public pour signaler l'arrivée du printemps

3. Quel est l'état de développement des réseaux de collaborateurs nationaux pour le CHM ?

Le développement de réseaux nationaux pour le CHM est assez variable. Seule l'Allemagne considère que son réseau est fonctionnel et très efficace. Deux pays signalent qu'il n'y a pas de réseaux du tout. Dans la grande majorité des pays, le cadre institutionnel du réseau a été établi et les partenaires ont été identifiés. Cependant, le fonctionnement est peu important ou irrégulier. Il est toutefois rassurant de voir, malgré les difficultés de fonctionnement, qu'il y a plus de réponses à tendance positive (réseau théorique ou mieux) que négative.



Le nombre total de réponses dépasse celui du nombre de pays, car dans certains cas, la situation est en transition entre deux états de réseaux (ex. irrégulier vers régulier).

4. Quels sont les points forts du CHM au niveau national ?

Au niveau **institutionnel**, la plupart des pays signalent un support adéquat grâce à la présence du Point focal CHM au sein d'une cellule proche du pouvoir décisionnel au niveau environnemental (ministères, agences de l'état, structure interministérielle, etc.).

Au niveau **humain**, 11 des 14 répondants indiquent que du personnel est disponible pour contribuer au CHM. Souvent l'« équipe CHM » est composée de 2 à 4 personnes, de formations variées (biologistes, informaticiens et parfois d'autres profils comme un économiste). L'expertise de ces personnes est reconnue comme un point fort par la majorité des pays. Cependant, rares sont les situations où ces contributeurs peuvent consacrer 100% de leur temps au CHM.

Au niveau **technique** (web), 10 répondants sur 14 signalent une maîtrise suffisante de l'outil informatique (y compris PTK) et une familiarisation à l'outil Internet.

Les points forts au niveau de la **collaboration entre partenaires** proviennent de l'existence de structures formelles (comité national CHM ou points focaux interinstitutionnels, par exemple). La COMIFAC souligne quant à elle le support des partenaires pour rechercher des financements pour les activités des points focaux des pays membres.

5. Quelles sont les contraintes pour la mise en œuvre du CHM au niveau national ? (anciennement la question 6)

Malgré la satisfaction généralement exprimée pour le support **institutionnel**, trois types de contraintes sont identifiés:

- Le Point focal CHM de plusieurs pays ne dispose pas de budget spécifique alloué pour son fonctionnement. Un pays signale le manque de local approprié.
- Le caractère technique du CHM n'est pas toujours suffisamment reconnu. Il faudrait équiper correctement les Points focaux des moyens informatiques nécessaires pour une bonne gestion web (ordinateurs, connections Internet adéquates, rapatriement du site web sur un serveur national, etc.).
- Les partenaires nationaux et les institutions collaboratrices ne sont pas suffisamment sensibilisés et équipés pour contribuer au CHM de manière efficace.

Au niveau **humain**, malgré la reconnaissance quasi unanime de l'expertise présente, 9 répondants sur 12 signalent que les ressources humaines à disposition du CHM sont insuffisantes. Le personnel est souvent affecté à d'autres tâches et la contribution au CHM souffre de ces priorités. Un pays signale que l'absence d'une équipe permanente, tandis qu'un autre utilise des appelés du service national pour renforcer l'équipe existante. Quatre pays souhaitent un renforcement des capacités, parfois dans des domaines bien spécifiques (ex. gestion des réseaux humains).

Au niveau **technique** (web), les contraintes varient assez fort d'un pays à l'autre. Les contraintes mentionnées sont

- l'irrégularité et la difficulté des connections à Internet (4 répondants)
- le manque de maîtrise des logiciels par certains acteurs (4 répondants)

- l'insuffisance du parc informatique, notamment au niveau des relais décentralisés (2 répondants)

Dans un cas, il est mentionné que le Point focal CHM doit se connecter à Internet à ses frais via un cybercafé.

Les contraintes s'additionnent parfois au sein d'un même pays, ce qui renforce les difficultés de mise à jour de l'information sur le site web du CHM.

En ce qui concerne la **collaboration entre partenaires**, 11 répondants signalent que celle-ci pourrait être améliorée. Les contraintes sont le manque d'implication des partenaires, la réticence de partager l'information, le manque de rencontres et le système d'organisation déficient, le manque de satisfaction des souhaits des partenaires (par ex. au niveau du matériel informatique et au niveau financier), la difficulté de collaborer en ligne faute de connexion informatique adéquate.

6. Pouvez-vous nous donner un (des) exemple(s) récent(s) de ‘success story’ pour le CHM national ? (anciennement la question 5)

11 répondants sur 14 font mention d'une ou plusieurs ‘success story’. Tout comme les activités des Points focaux, les ‘success stories’ sont diversifiées. Elles peuvent être résumées comme suit :

- succès des activités de sensibilisation (5 pays)
- reconnaissance du site web au niveau national et international (2 pays)
- organisation d'ateliers de formation, de conférences ou de réunions au niveau national et international (3 pays et la COMIFAC)
- utilisation du CHM pour diffuser des documents stratégiques (2 pays) ou scientifiques (2 pays), en versions électroniques ou papier
- désignation de relais décentralisés pour la contribution au CHM (2 pays)
- synergie entre CHM et BCH (1 pays)

7. En quoi le partenariat avec la Belgique a été utile au CHM national ?

Dix pays, dont un européen, ont répondu à cette question. Le partenariat avec la Belgique a été jugé utile dans 4 grands domaines :

- le renforcement des capacités et la mise à niveau du personnel (7 pays)
- la mise en place du CHM au niveau national (y compris le site web) et un appui technique au CHM (6 pays)
- l'échange expériences au niveau national ou sous-régional (4 pays et la COMIFAC)
- le support aux activités de sensibilisation (4 pays)

8. Qu'est ce que le partenariat avec la Belgique n'a pas apporté et qui aurait été souhaitable ?

De nombreuses suggestions ont été émises, non seulement pour continuer dans la voie déjà en cours mais également dans des domaines nouveaux, comme un appui plus stratégique. Le tableau résume les grands points recensés dans le questionnaire.

Six pays espèrent que la Belgique peut apporter de l'aide pour l'acquisition de matériel informatique adéquat, en ce y compris des périphériques et des logiciels récents. La COMIFAC souhaite que la Belgique renforce son soutien à la mise en place d'une interface sous-régionale entre les points focaux CHM des différents pays.

Quelques exemples			
Mise en place du CHM, appui technique et logistique	Renforcement des capacités et mise à niveau du personnel	Appui stratégique	Sensibilisation
Aide à l'acquisition de matériel informatique, de périphériques, de logiciels	Mise à niveau et formation continue du personnel déjà formé	Mise en place et mise en œuvre de la stratégie et plan de communication du CHM au niveau national et régional	Appui à la sensibilisation du public et des décideurs sur le concept CHM et l'utilité du partage et de l'échange d'information
Opérationnalisation de réseaux thématiques et au niveau décentralisé	Formation de nouveaux collaborateurs nationaux	Appui à l'élaboration d'un statut juridique avec des termes de références (description de poste) du point focal CHM	
Rapatriement du site web et aide à sa mise en œuvre opérationnelle	Fourniture d'une documentation technique et scientifique comme support pédagogique	Développement d'opportunités pour des microprojets, notamment en ce qui concerne la collecte de données	
Aide pour la numérisation des données de base sur la biodiversité			

II. Exploration du futur

1. Existe-t-il une stratégie ou un plan d'action récent (postérieur à 2003) pour le renforcement du CHM au niveau national ? Si oui, quelles en sont les caractéristiques principales ?

12 répondants sur 14 ont défini des activités à entreprendre.

En ce qui concerne les sites web, il s'agit de les mettre à jour (2 pays), de les rendre plus attractifs pour les utilisateurs (1 pays) ou de les traduire en d'autres langues nationales que le français (1 pays). Trois pays envisagent de procéder à la numérisation des données sur la biodiversité et à la création de bases de données accessibles via le CHM.

Un pays propose d'étendre les activités «non web», via la publication d'un bulletin scientifique, de dépliants ou de brochures. Le CHM doit également promouvoir l'exécution d'autres domaines thématiques de la CDB, tels que la taxonomie, l'article 8j, etc.

Cinq pays envisagent d'améliorer le fonctionnement des réseaux nationaux, notamment à travers la création ou le renforcement de nœuds décentralisés et la mise en place d'un réseau d'acteurs concernés (institutions scientifiques, ONGs, etc.)

Deux pays mentionnent qu'ils vont s'attacher à renforcer le fonctionnement de l'équipe CHM nationale, soit par la formation des personnes soit par l'acquisition de matériel informatique adéquat.

La COMIFAC s'efforce de mettre en place un mécanisme d'échange d'information à l'échelle sous-régionale.

2. En quoi un partenariat avec la Belgique (ou avec d'autres pays européens) peut s'avérer utile dans les cinq ans à venir (hormis la question d'un financement structurel) ?

Les propositions recoupent de manière assez proche les éléments mentionnés à la question 8, ci-dessus.

Les nouveaux éléments comprennent :

- appui à la décentralisation et à la création de relais au niveau local
- appui à la création d'un réseau CHM régional
- facilitation à l'intégration aux réseaux internationaux
- facilitation de l'exploitation des informations à l'échelle internationale
- micro financement de projets qui permettent de récolter les données éparpillées au niveau national
- harmonisation des connaissances et des termes usités (standardisation)

3. Est-ce qu'un réseau sous-régional pour le CHM peut aider la mise en œuvre de la CDB ?
Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

L'intérêt pour un réseau sous-régional est unanime auprès de tous les répondants. Deux pays soulèvent des conditions essentielles : le réseau doit être réellement fonctionnel et les gestionnaires CHM doivent pouvoir rester à leur poste suffisamment longtemps pour que l'expérience sous-régionale soit utile. Un pays suggère de structurer le réseau sous-régional en fonction des mécanismes existants.

L'échange d'expériences et de bonnes pratiques est le critère le plus souvent mentionné. Le réseau sous-régional peut également constituer un cadre de discussion pour les pays impliqués et constituer un cadre privilégié pour la mise en œuvre de la CDB.

4. Quels sont les facteurs qui, selon vous, vont conduire prochainement à une évolution dans les activités du CHM?

Au niveau des technologies,

- l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour le CHM (4 réponses)
- amélioration de la connexion à Internet (2 réponses)

- la technologie PTK permettra une plus grande participation des acteurs nationaux et une livraison plus facile des informations (2 réponses)
- le site web CHM utilisera et gérera des bases de données (2 réponses)
- l'évolution des concepts de l'Internet jouera un rôle important pour façonner le CHM futur : web 2 actuellement, et bientôt web 3 (1 réponse)
- un pays jouera un rôle centralisateur pour l'hébergement des sites de plusieurs autres pays (1 réponse)
- pas de changements dans les activités du CHM (1 réponse)

Au niveau de **l'évolution de la société**, 7 pays mentionnent que le public en général sera mieux informé et sensibilisé sur l'importance et le bien fondé de la gestion durable de la biodiversité. Cela conduira à une attention politique plus grande et à des changements dans la recherche de l'information. Les attentes du public pourraient changer, et il va falloir adapter les méthodes de sensibilisation. Beaucoup plus d'utilisateurs seront capables de suivre l'information sur le net. Il y aura également un plus grand nombre de partenariats pour le CHM au niveau national et une meilleure implication de la société civile (y compris communautés locales et indigènes).

Au niveau des **thèmes abordés**, l'importance grandissante des changements climatiques est mentionnée par deux pays différents. Mondialisation, régionalisation, décentralisation et désertification sont d'autres thématiques qui ont été soulignées.

Au niveau des **obligations internationales**, cela pourrait impliquer une plus grande polyvalence du CHM dans les sujets et un pouvoir de réaction plus rapide vis-à-vis des demandes d'information du gouvernement, des autres acteurs ainsi que du public. Selon la COMIFAC, le CHM jouera un rôle important lors de la mise en place d'un régime international sur « access and benefit sharing ».

De manière générale, les répondants à l'enquête sont optimistes que le CHM permettra une meilleure mise en œuvre de la CDB et renforcera la bonne gouvernance dans la gestion durable de la biodiversité, ainsi que dans le partage équitable des revenus issus des ressources naturelles et la protection des connaissances indigènes.

5. Comment imaginez-vous les activités du CHM en 2012 ?

Au niveau des moyens, des technologies et des méthodes :

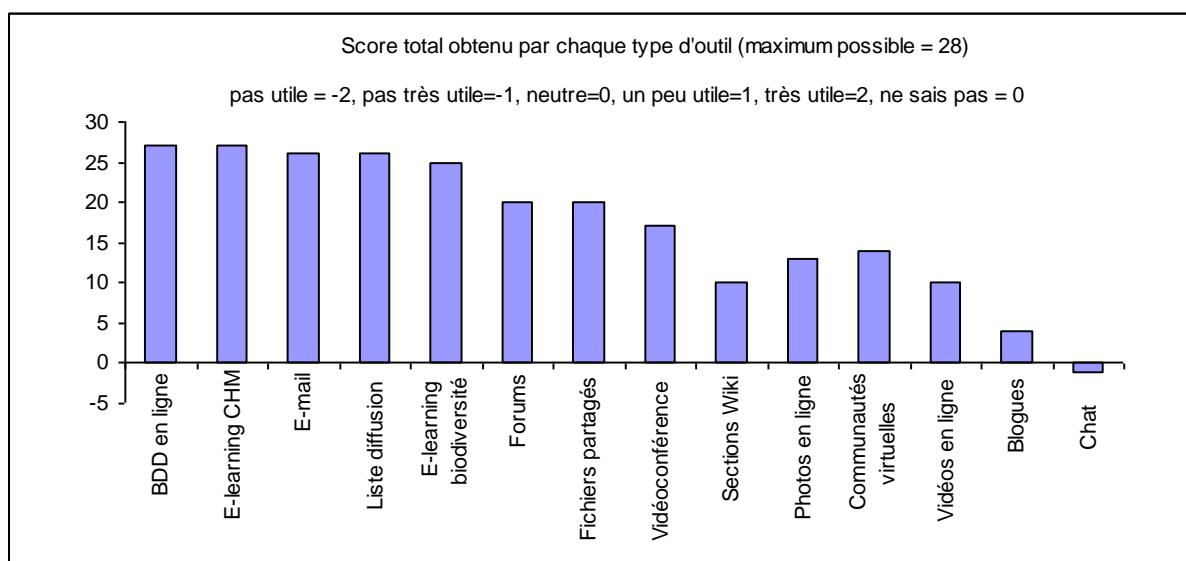
- le fonctionnement du Point focal CHM sera amélioré (6 répondants). Le CHM disposera d'un financement et de ressources humaines spécifiques, le personnel bien formé et motivé et disposera des outils informatiques performants
- le réseau CHM sera bien établi au niveau national (3 répondants)
- il y aura plus d'interactions entre les Points focaux nationaux (1 répondant)
- un réseau sous-régional jouera un rôle d'interface entre pays (1 répondant)
- les objectifs du CHM seront mieux perçus de la population (1 répondant)
- le contenu du site web CHM répondra mieux aux attentes des populations et les informations seront plus facilement accessibles (3 répondants)
- l'alimentation du CHM sera un réflexe, le CHM sera entièrement démocratisé, i.e. utilisé par le citoyen lambda (1 répondant)

Au niveau du contenu des activités et des thématiques abordées, les activités sont mieux ciblées. Les thématiques abordées refléteront mieux les préoccupations à différents niveaux : celles qui gagneront le plus l'attention des politiques, les préoccupations de la population et celles des scientifiques. Les changements climatiques constitueront une problématique importante dans ce cadre.

III. Outils du futur

Parmi les outils suivants, lesquels pensez-vous ont une utilité pour les aspects « web » du CHM (soit pour son fonctionnement, soit pour son contenu) ?

	Pas utile	Pas très utile	Ni utile, ni inutile	Un peu utile	Très utile	Ne sais pas
Bases de données en ligne				1	13	
Matériel didactique / e-learning (sur le CHM)				1	13	
E-mail				2	12	
Listes de diffusion				2	12	
Matériel didactique / e-learning (biodiversité)			1	1	12	
Forums		1		5	8	
Fichiers partagés		1		5	8	
Vidéoconférence			1	7	5	1
Sections Wiki		1	3	3	4	3
Photos en ligne		1	2	8	3	
Communautés virtuelles			1	8	3	2
Vidéos en ligne	1	2		8	3	
Blogues		1	5	3	1	4
Chat (clavardage)	1	5	1	4	1	2



Cinq outils obtiennent un score de 25 ou plus sur un maximum de 28 (ou plus de 80% des voix « très utiles ») : bases de données en ligne, ressources didactiques en ligne sur le CHM, courrier électronique, listes de diffusions électroniques, ressources didactiques en ligne sur la biodiversité.

Ces outils sont donc considérés comme essentiels pour le fonctionnement du CHM, soit au niveau technique (bases de données en ligne, courrier électronique, listes de diffusion), soit pour son contenu (ressources didactiques sur le CHM et la biodiversité). Il est intéressant de noter que ces cinq outils sont tous des outils qui permettent l'échange d'informations et la diffusion des connaissances. L'excellent score des bases de données en ligne montre qu'il est nécessaire de poursuivre la réflexion sur rôles complémentaires du CHM et de GBIF, notamment au niveau national.

L'utilisation de forums de discussions et la possibilité d'avoir des fichiers partagés en ligne suivent de très près les cinq outils de tête. Ils sont majoritairement considérés comme utiles ou très utiles. Ce sont deux outils participatifs et interactifs d'échange d'informations.

Les avis sont nettement plus nuancés pour les autres outils. La possibilité de placer des photos et des vidéos en ligne, ainsi que la création de communautés virtuelles d'utilisateurs, rassemblent des suffrages modérément positifs.

Les répondants à l'enquête sont très partagés sur la possibilité d'héberger des sections de type « Wiki » (pages web modifiables par tout type de public), ce qui reflète probablement les sentiments actuels de la société envers des outils comme Wikipedia. L'interactivité et la participation est maximale, mais l'incertitude plane toujours sur la qualité des informations rassemblées de cette manière.

Il existe un désaveu assez important pour l'utilisation de « blogues » ou de « chat » pour le CHM. Peut être ces deux outils sont-ils considérés trop extérieurs à la sphère professionnelle?
